



*Service régional et départemental  
de la communication interministérielle*

Rouen, le 9 juillet 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À l'approche des festivités du 14 juillet, pour prévenir et limiter les risques de troubles à l'ordre et à la sécurité publics, ainsi que les risques en matière de sécurité civile et notamment les dégradations, par incendie, de biens publics ou privés, **Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime a pris plusieurs arrêtés d'interdiction, sur l'ensemble du département, portant sur :**

- **La vente et l'utilisation d'artifices dits de divertissement** sur l'espace public ou en direction de l'espace public, **du mercredi 10 juillet 2019 (8h00) au mercredi 17 juillet 2019 (20h00). Cela ne remet pas en cause les feux d'artifices tirés par des professionnels agréés.**
- **Le transport ostensible et l'utilisation de bouteilles, bidons ou aérosols contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous forme liquide, solide ou gazeuse et de carburant sous forme conditionnée du vendredi 12 juillet 2019 (18h00) au lundi 15 juillet 2019 (8h00).**
- **La vente à emporter de toutes boissons alcooliques**, du samedi 13 juillet 2019 (18h00) au dimanche 14 juillet 2019 (8h00) et du dimanche 14 juillet 2019 (18h00) au lundi 15 juillet 2019 (8h00).
- **La consommation ou la détention de toutes boissons alcooliques sur la voie publique**, du vendredi 12 juillet 2019 (18h00) au lundi 15 juillet 2019 (8h00).

**Par ailleurs, l'acquisition par des particuliers de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse** (en particulier : essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcool à brûler et solvants) dans des établissements commerciaux ou dans les stations services implantés sur tout le territoire du département de la Seine-Maritime **est réglementée** : leur acquisition par les **personnes majeures sera assujettie à la présentation d'une pièce d'identité du mercredi 10 juillet 2019 (8h00) au lundi 15 juillet 2019 (8h00)**. Leur vente est par ailleurs interdite à des mineurs.

**Le Préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chacun** pour que le 14 juillet demeure l'événement festif, commémoratif et populaire qu'il doit être.

**SRDCI**

tél. 02 32 76 50 26 – fax 02 32 76 54 55

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex site Internet: [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)

**courriel : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)**